

Décision portant délégation de signature à M. Rafael Encinas de Munagorri pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulé Droit et changement social, dont le directeur est Jacques Fialaire ;

Vu la décision DEC122440INSHS du 24 septembre 2012 portant nomination de M. Bertrand Faure aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social ;

Vu la décision DEC132814INSHS du 09 octobre 2013 portant cessation de fonctions de M. Bertrand Faure et nomination M. Arnauld Leclerc, directeur par intérim, et Mme Virginie Gautron, directrice-adjointe par intérim, de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social ;

Vu la décision DEC132814INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination de M. Arnauld Leclerc, directeur, et Mme Virginie Gautron, directrice-adjointe, de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social ;

Vu la décision DEC151257INSHS du 03 juin 2015 portant cessation de fonctions de M. Arnauld Leclerc et nomination de M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cindy Martin, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 12 juillet 2015

Le directeur d'unité

Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.